

Dossier /

Les supports matériels
et la conservation préventive

Le Point sur...

Le congé de maternité à 100 ans /
Une lettre de Vaucanson /

Derniers instruments de recherche ...

La révision du répertoire
de la série M / Service politique de la
ville, direction du développement
social /

Le billet de Luce / Huis clos

Direction / Hélène Viallet

Responsable de la publication /
Natalie Bonnet

Photographies / Jean-Paul Guillet

04 76 54 37 81

www.archives-isere.fr

NUMÉRO 4

Verba volant, scripta manent... cet adage traduit l'idée de la permanence de l'écrit et donc de la pérennité de la preuve apportée par un document, que l'on confie pourtant à un support bien fragile : une peau de bête écharnée (le parchemin) ou un fragile enchevêtrement de vieux chiffons (le papier).

Dès le Moyen Âge, abbés et seigneurs prirent grand soin de leurs archives, soigneusement abritées des rongeurs, du feu et des voleurs dans des pièces voûtées et dans des armoires. Les archives servaient alors avant tout à prouver des droits, elles étaient des titres de propriété. Ainsi l'escarton de la vallée du Queyras fit-il fabriquer en 1773 une armoire à archives, à 8 serrures : il fallait que les 7 consuls des communautés de l'escarton, ainsi que le secrétaire, soient présents et consentants, pour que l'armoire aux archives puisse être ouverte.

Au cours des siècles, les documents ont subi bien des vicissitudes : ainsi les archives de l'abbaye de Saint-Antoine, chef d'ordre, furent-elle détruites en 1562 lors du pillage par les troupes du baron des Adrets. Pendant la Révolution, une partie des archives de la Chambre des Comptes fut brûlée.

Pourtant, au regard de tous les accidents, petits et grands, de l'Histoire dauphinoise, puis iséroise, on peut dire que dans l'ensemble la plupart des archives institutionnelles sont parvenues jusqu'à nous, à l'exception des archives des communes qui ont largement souffert des mauvaises conditions de conservation... et de la négligence humaine. Quant aux archives privées, leur sort fut plus aléatoire.

Le dossier de ce nouveau numéro de Chroniques d'archives, consacré au support matériel des archives, et à leur conservation, vous fera découvrir une de nos missions fondamentales : préserver le patrimoine écrit afin de le transmettre aux générations à venir.

Mais vous aussi, cher lecteur, usager des Archives ou amateur de « vieux papiers », vous êtes concerné par cette noble cause...

Hélène Viallet, directrice

Les supports / Le parchemin

Les supports matériels des archives sont très divers, du papyrus jusqu'aux supports numériques, en passant par les photographies et les calques... Dans ce dossier, nous évoquerons ceux qui, pour l'instant, sont les plus présents sur les rayonnages : le parchemin et surtout le papier.

Le parchemin est une peau d'animal (généralement de mouton, ou de veau, ou de chèvre) qui a subi une préparation très soignée pour la rendre propre à l'écriture. L'origine du mot *pergamenum* vient de la ville de Pergame (Turquie actuelle) où, selon la tradition, il fut inventé au II^e siècle avant Jésus Christ, pour pallier les difficultés d'approvisionnement en papyrus.

Le parchemin devient en Occident le support d'écriture à partir du VIII^e siècle de notre ère (pour la France, les Mérovingiens). À partir de cette période et jusqu'aux années 1340, les actes officiels, destinés à une conservation illimitée, sont rédigés sur parchemin. C'est aussi le matériau utilisé pour copier les manuscrits dans les monastères.

Il se présente sous diverses formes : la feuille simple, le *codex* (assemblage de feuilles, ancêtre de notre livre), et le rouleau fait de plusieurs feuilles cousues bout à bout (*rotulus*, qui a donné aussi le mot *rôle* : un rôle d'impôt, et le mot *contrôle* : contre rôle, c'est-à-dire rouleau servant de vérification).

Le processus de fabrication est coûteux ; aussi le parchemin est-il un produit de luxe : la partie centrale

de la peau est réservée pour un usage noble, tandis qu'on utilisera les parties latérales pour des documents moins importants. Parfois, on trouve des *palimpsestes* : ce sont des parchemins grattés et poncés, puis ré-écrits. Les textes effacés peuvent être lus grâce à des procédés chimiques, ou optiques (lampe de Wood).

À partir du XIV^e siècle, le parchemin est concurrencé par le papier, beaucoup moins coûteux mais plus fragile. Aussi continue-t-on à l'utiliser largement jusqu'au siècle suivant. Puis le développement très rapide des papeteries, entraîné par l'invention de l'imprimerie, va provoquer son déclin. Le parchemin est cependant utilisé jusqu'au XVIII^e siècle pour quelques catégories de documents : ainsi en Dauphiné, pour certains actes notariés destinés aux parties contractantes (les *expéditions*). Puis, jusqu'au XIX^e siècle, pour les diplômes universitaires (la peau d'âne !).

De nos jours, le parchemin n'est plus utilisé que pour des activités artistiques.

La fabrication du parchemin

La première partie du traitement est la même que pour le cuir : on la nomme travail de rivière. La peau subit un trempage dans un bain de chaux, qui permet d'ôter facilement par raclage, la laine ou les poils. Seul le derme est conservé : on enlève l'épiderme, et du côté chair, la couche de graisse. À la différence du cuir, le parchemin n'est pas tanné.

La peau lavée, à l'eau claire, est tendue sur un cadre, et sèche sous tension, ce qui en modifie la structure interne et rend le côté chair aussi lisse que le côté poil (la « fleur »). Ensuite, la peau est soigneusement écharnée au couteau de façon à la rendre aussi mince que possible. Une fois sèche, elle est polie à la pierre ponce et blanchie à la poudre de craie.

Le parchemin est découpé en feuilles, de plusieurs formats. Les meilleures peaux sont celles de jeunes animaux ; la plus recherchée, celle du veau mort-né, a donné le terme vélin.

D'une peau de taille moyenne, on pouvait tirer deux belles feuilles de parchemin de format A3. Le registre B 2629 contenant les hommages des vassaux au roi dauphin, et comptant 300 feuilles de parchemin de haut de gamme, représente donc tout un troupeau !

Le parchemin est un support extrêmement résistant, qui garde sa souplesse lorsqu'il est conservé dans de bonnes conditions de température et d'hygrométrie, comme notre peau.

Le parchemin est cependant sensible à la chaleur (il se rétracte) et aux micro-organismes (des bactéries peuvent le colorier ou le ronger).

En raison de ses qualités, les feuilles de parchemin ont souvent été réutilisées comme couverture de reliures, pour les minutaires de notaires par exemple. Mais on s'en est aussi servi pour boucher des conserves, ou en les criblant de trous, pour en faire des tamis !



Le cas le plus malheureux pour l'Histoire dauphinoise a été l'envoi, sous la Révolution, de plusieurs milliers de parchemins des archives de la Chambre des Comptes aux arsenaux de Toulon pour en faire des gargousses (cartouches pour l'artillerie).

B 3924

Autre avantage incomparable pour la pérennité de l'écrit, les encres imprègnent le derme et sont difficilement effaçables (comme un tatouage).

Le plus ancien document des Archives de l'Isère est un acte de donation du roi Rodolphe III de Bourgogne, daté de 1011 : nous célébrerons son millénaire l'an prochain ! Il porte toujours un sceau de cire représentant le roi de face, tenant son sceptre.



1 G 114



Les supports / Le papier

Nous n'aborderons pas ici en détail l'histoire du papier et de sa fabrication, voir à ce sujet l'ouvrage *Papetiers des Alpes*, catalogue de l'exposition réalisée en 2005 par le Musée dauphinois.

Rappelons simplement que le papier, inventé par les Chinois et transmis à l'Occident grâce aux Arabes, est fabriqué à partir du XIII^e siècle en Italie. Très rapidement, au cours du XIV^e siècle, les moulins à papier se répandent en France. La fabrication demeure artisanale jusqu'à la fin du XVIII^e siècle et, en dépit de progrès techniques, reste limitée par la pénurie de la matière première, les chiffons textiles de lin, de chanvre et surtout de coton. Afin de résoudre ce problème, on recherche de nouvelles fibres dont on puisse extraire de la cellulose. Le bois déchiqueté et défibré va devenir la matière première de la pâte à papier à partir des années 1840, permettant un accroissement extraordinaire de la production (et par conséquent de l'édition et de la presse), mais au détriment de la qualité et de la pérennité de ce support de l'écrit.

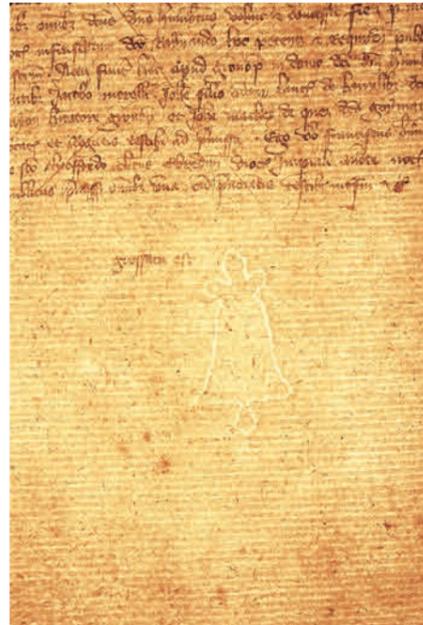
La présence de lignine dans les fibres de bois constitue un facteur de jaunissement et de vieillissement précoce du papier. Les réactifs chimiques utilisés, les agents de blanchiment, les substances ajoutées pour la charge du papier, les colles, agissent de manière forte dans la conservation du papier : ainsi les colles à base de colophane et d'alun en développent l'acidité.

Les papiers à base de cellulose de bois, produits plus tardivement, ont vieilli beaucoup plus rapidement et sont en moins bon état que les papiers faits de chiffons, plus âgés de plusieurs siècles...

La qualité des encres a joué un rôle non moins important : selon leur composition (artisanale jusqu'au XVIII^e siècle à partir de substances végétales et minérales), elles sont plus ou moins stables et peuvent dans certains cas avoir libéré tant d'acidité que le papier en est rongé.

La question de la qualité de conservation du papier reste plus que jamais d'actualité : le papier recyclé, dont on nous recommande si vivement l'usage dans le cadre du développement durable, est généralement de qualité très médiocre et vieillit très mal. On ne devrait jamais l'utiliser pour des documents importants. Il ne représente pour les archivistes qu'un dangereux leurre.

Des normes particulières ont été élaborées pour définir les caractéristiques minimales des papiers dits « permanents » ou de longue conservation. Reste à persuader les administrations et les organismes d'utiliser ces papiers, beaucoup plus coûteux, pour certains types d'acte... Leur production ne se développera sans doute pas, en raison de l'accélération de la dématérialisation des procédures et de l'archivage électronique.



B 2614



B 3699



B 3699



La mémoire de papier

Les documents sur support papier représentent, on l'aura compris, l'énorme majorité des archives. Les plus anciens remontent, aux Archives de l'Isère, aux années 1260. Ces feuilles, contemporaines du règne de Saint Louis, sont parvenues jusqu'à nous dans un remarquable état de conservation. Jusqu'au début du XIX^e siècle, les archives papier ont franchi sans encombre le passage des années, à l'exception de celles, heureusement peu nombreuses en proportion, qui se sont délitées sous l'attaque des micro-organismes. Infectés avant de rentrer aux Archives départementales, par l'effet des infiltrations d'eau dans les greniers des mairies, de l'humidité des placards muraux dans les études

notariales, ces registres et liasses sont restaurés lorsque leur état le permet encore, et dans la limite des crédits disponibles. Ils doivent surtout être isolés dans des conditionnements différents et les conditions de conservation surveillées, afin de ne pas stimuler de nouvelles germinations. À partir des années 1840, le papier fait de fibre de bois se présente sous forme de feuilles très minces, jaunies et souvent très cassantes, qu'une manipulation maladroite ou hâtive suffit à déchirer. Le pliage et le dépliage provoqués par la consultation suffisent à aggraver les dégâts. La qualité du papier semble s'améliorer à partir de la fin du siècle. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les papiers et l'encre sont de

très mauvaise qualité en raison des difficultés économiques : certaines archives de la période de Vichy sont aujourd'hui à demi effacées. En raison de la masse colossale des archives à traiter, l'archiviste doit adopter une position pragmatique. Dans bien des cas, la prolongation de la vie du document passe par sa reproduction sur un support de consultation, c'est-à-dire la numérisation. L'arrêt de leur consultation sous forme originale et leur reconditionnement dans des matériaux neutres leur donneront de meilleures chances de survie.

Les facteurs de dégradation

Les conditions de conservation et d'utilisation des documents sont déterminantes pour leur durée de vie. Plusieurs facteurs entrent en jeu pour participer à la dégradation, voire à la destruction des archives.

Les facteurs climatiques

La température et l'humidité de l'air sont deux facteurs intimement liés. Disons pour simplifier que les meilleures conditions de conservation sont 18/20°C, et 50 +/- 5 % d'humidité relative. Le plus important est la stabilité des conditions ambiantes, ou du moins la lenteur de l'évolution. Actuellement, on ne privilégie plus la climatisation des magasins d'archives, mais l'inertie thermique en utilisant des matériaux adaptés.

Plus que la trop grande sécheresse de l'air, qui entraîne le racornissement des cuirs de reliure et des parchemins, c'est l'excès d'humidité qui est à craindre, et en particulier le développement de micro-organismes (moisissures).

L'excès de lumière cause des dommages rapides et irrémédiables, chacun peut s'en rendre compte en laissant quelques heures seulement un journal au soleil.

La pollution atmosphérique et la concentration de particules ont un effet très nocif pour la bonne conservation des documents.

Les facteurs biologiques

Les micro-organismes, qui se trouvent naturellement en suspension dans l'air, ne sont nocifs qu'en présence de mauvaises conditions ambiantes : température et hygrométrie trop élevées, atmosphère confinée. Dans ce cas de figure, les moisissures, formées de champignons microscopiques, se développent très rapidement : les spores se déposent sur les archives, germent en pénétrant le document et croissent en un tissu, le mycelium. Les micro-organismes se nourrissent de la cellulose du papier, le fragilisant à l'extrême et allant jusqu'à sa destruction totale. Dans la plupart des cas, ils colorent le papier de taches noires, jaunes, roses, violâtres. Il est pratiquement impossible d'éradiquer les micro-organismes, tout au plus peut-on les empêcher de se développer. C'est l'ennemi numéro un des archives.

Les insectes : blattes, poux du livre, lépismes, vrillettes, dermestes, termites, autant de charmantes petites bêtes qui adorent se repaître de la colle, de l'amidon, du papier, du cuir et du parchemin. L'examen approfondi des archives collectées est impératif pour éviter de faire entrer ces hôtes dangereux.

Les animaux : il est très rare de trouver des souris dans les bâtiments d'archives ; en revanche, leurs dégâts ont pu être commis dans le grenier de la mairie ou de la maison d'habitation. À noter que le papier intéresse les rongeurs comme matériau pour le nid de leur portée, plutôt que comme nourriture. De plus, leurs excréments abîment les documents. D'autres animaux peuvent causer de graves dommages : les oiseaux et les chauves-souris.

des documents

L'homme, ce grand prédateur...

Les destructions de documents : au cours des siècles, batailles, pillages, bombardements, incendies ont causé et causent encore des pertes irrémédiables dans le patrimoine écrit. Mais l'ignorance et le manque de curiosité sont aussi à l'origine de destructions quotidiennes, qu'on nous signale encore trop souvent... a posteriori...

Les dégradations mécaniques : la manipulation peu soignée des documents, leur mauvais rangement, provoquent déchirures, détérioration des reliures ; les ficelles ou élastiques utilisés pour maintenir les liasses coupent le papier. La photocopie provoque la ruine des reliures soumises à pression, tandis que les décharges lumineuses dégradent les encres et le papier.

Les catastrophes

Au premier rang de celles-ci figurent les crues et inondations, qui ont détruit de nombreux documents d'archives : le papier, le carton, le cuir et le parchemin sont des matériaux hygroscopiques. Si les dégâts des eaux se produisent lorsque les températures sont élevées, alors les liasses et les registres, collés et boursofflés par l'humidité, deviennent des colonies de champignons et la destruction se produit rapidement.



4 E 664



4 P 4278

La restauration des documents



La restauration est l'intervention directe sur un document pour le consolider et rétablir sa fonctionnalité. Le restaurateur doit établir un diagnostic et faire une analyse complète des problèmes afin d'avoir une vision claire des interventions possibles, de leur étendue et de leur nature. Cette intervention doit se faire selon des règles éthiques précises qui seront détaillées ci-dessous.

Le but n'est pas de reconstruire l'état d'origine du document, mais de rétablir dans la mesure du possible sa fonctionnalité pour son utilisation actuelle, en conservant la matière originelle du document. Ainsi, **toute restauration doit être visible** et les matériaux utilisés facilement identifiables.

Par exemple, l'intervention sur un document présentant des lacunes consistera à combler ces lacunes avec un matériau adéquat et à redonner au document une solidité suffisante pour être manipulé ; en aucun cas le restaurateur ne devra réécrire le texte disparu.

Après le diagnostic, le choix du traitement doit se faire selon des critères précis et certaines règles qui font partie de la **déontologie du restaurateur**. Par ailleurs, le traitement envisagé doit aussi tenir compte des critères et des besoins de l'archiviste. Ce choix est donc le résultat d'un **dialogue et d'une étroite collaboration entre l'archiviste et le restaurateur**.

Le choix du traitement doit respecter des règles fondamentales qui font partie des principes déontologiques de la restauration :

Le traitement doit être aussi limité que possible car toute intervention comporte un risque de perte d'information. En même temps, le restaurateur doit intervenir de façon suffisante pour permettre la conservation du document à long terme. Il doit donc concilier au mieux ces deux impératifs souvent divergents. **Les techniques contemporaines de restauration permettent de plus en plus des interventions légères, très localisées**, qui n'obligent pas, par exemple, à démonter la reliure d'un registre et qui peuvent être suffisantes.

Le traitement doit être spécifique au document, à la nature et aux causes de la dégradation. Il n'existe pas de recette universellement applicable.

Le traitement doit être compatible avec tous les matériaux composant le document, y compris ceux qui ne sont pas impliqués directement dans le processus de dégradation. Il y a en effet toujours un risque qu'un traitement efficace pour un aspect devienne nocif pour l'ensemble du document. De plus, **il peut y avoir des effets secondaires**, des interactions chimiques à long terme jamais totalement prévisibles. **La plus grande prudence s'impose** donc.

Le traitement doit toujours être réversible. En effet, malgré toutes les précautions, il n'est pas possible de prévoir toutes les interactions, toutes les

réactions chimiques qui se produiront dans les siècles à venir. Les influences extérieures aussi ne sont pas toujours prévisibles à long terme : par exemple, l'évolution climatique, l'apparition ou l'augmentation de certains polluants dans l'atmosphère.

De plus, les techniques et les connaissances en matière de restauration évoluent : un traitement aujourd'hui recommandé peut faire demain l'objet de réserves très sérieuses au vu des conséquences constatées dans le temps ; les chercheurs peuvent trouver dans l'avenir une solution à un problème qui apparaît de nos jours insoluble.

Il faut donc toujours utiliser des méthodes qui permettent, autant que possible, un démontage de la restauration, tout en sachant que la réversibilité d'un traitement — notamment d'un traitement chimique — n'est presque jamais absolue.

Le traitement ne doit pas empêcher de futures recherches sur le document.

Le restaurateur ne doit pas faire preuve de virtuosité artisanale en "reconstituant" des parties perdues : son habileté, plus modestement, doit consister à respecter au mieux les parties originales du document et les éléments ajoutés doivent être principalement fonctionnels. De plus les restaurations de documents sont la plupart du temps visibles. Il faut bien comprendre qu'un restaurateur de documents n'est pas un restaurateur de tableaux : l'aspect esthétique n'est pas primordial. **Il ne s'agit pas de reconstituer**

le document autant que possible dans son état et son aspect esthétique originels, mais de retarder son vieillissement, de lui redonner solidité et cohésion, de le "guérir" lorsqu'il subit l'attaque de facteurs de détérioration, des moisissures par exemple. Ainsi, une lacune dans une feuille de papier en plein milieu d'un texte sera comblée avec de la pâte à papier pour redonner de la solidité au document, mais il n'est pas question de reconstituer l'écriture ou les décors.

Restaurer les documents, réparer ou refaire une reliure ne s'improvise pas : tout en étant animé de bonnes intentions, on peut aggraver le mauvais état d'un document : ainsi on ne double pas le document avec un adhésif plastifié ; on ne recolle pas les dos de reliure arrachés en les bricolant...

En France, il existe plusieurs formations à la restauration et à la reliure des documents : brevets BMA Arts de la reliure et de la dorure, l'Institut national du patrimoine, l'École de Condé, formations universitaires... Les restaurateurs diplômés exercent dans de petites ou moyennes entreprises, ou dans des services publics d'archives et de bibliothèques.

Mais la restauration d'un document est d'un coût élevé, en raison de la prédominance du travail manuel. Les crédits alloués à la restauration ne permettent de traiter qu'un nombre limité d'archives, selon différents critères de priorité. Aussi l'archiviste doit-il intégrer, dans sa politique de conservation, la notion de préservation.



Mieux vaut prévenir que guérir...

Comment communiquer sans dégrader ?
 Comment conserver en communiquant ?
 La réponse à ces deux questions contradictoires en apparence s'appelle la conservation préventive. Plutôt que de réparer les documents abîmés, il s'agit de créer les conditions les meilleures possibles pour leur conservation et de mettre en place des gestes simples pour éviter les « accidents » de manipulation.

La conservation préventive a pour objectifs de retarder le phénomène de vieillissement des documents et d'empêcher leur détérioration. Alors que la restauration, en raison de son coût et du temps de traitement, ne peut concerner qu'un nombre forcément réduit des documents, la conservation préventive s'attaque aux causes possibles de dégradation et traite des ensembles beaucoup plus vastes.

Le conditionnement et le stockage

Pour atteindre ces objectifs, l'archiviste doit créer et maintenir des conditions optimales de conservation. Cela suppose en tout premier lieu un espace de stockage adapté : une température idéalement comprise entre 18°C et 20°C, une humidité relative variant entre 45% et 60%, à l'abri de la lumière, dans un environnement sain et ventilé. Les rayonnages seront en métal et non en bois pour limiter la prolifération des insectes et traités contre la rouille... Les bâtiments d'archives construits récemment intègrent de mieux en mieux ces prescriptions.

Le dépoussiérage et une éventuelle désinfection pour éliminer toute trace de moisissure sont indispensables. Quant au conditionnement, c'est l'élément fondamental de la conservation préventive. Il doit être adapté au format des documents (ni trop large ni trop étroit), dans un matériau suffisamment rigide, un assemblage solide, des charnières résistantes, un système de fermeture efficace. Le matériau doit avoir une structure chimique stable : s'il s'agit de carton, il doit être non acide (neutre ou alcalin), s'il s'agit d'un matériau plastique, il doit être exempt de PVC. Enfin tous les éléments métalliques doivent être en alliage inoxydable. Des documents exposés à la poussière en raison d'un conditionnement inadapté ou inexistant auront toutes les chances d'être attaqués par la combinaison acidité-poussière-humidité-pollution urbaine.

C'est la raison pour laquelle aux ADI des campagnes systématiques de reconditionnement sont menées chaque année.

Les supports de substitution

Les manipulations répétées sont, nous l'avons vu, la principale cause de détérioration des documents. Pour les documents les plus consultés, le recours aux supports de substitution, microfilm et image numérique, est sans conteste la solution de préservation la plus efficace. Ainsi, conditionnés dans des matériaux de bonne qualité et rangés dans des magasins d'archives respectant les normes de conservation que nous avons vues, les originaux auront-ils plus de chance d'être transmis aux générations suivantes.

la conservation préventive

Les gestes qui tuent... et les gestes qui sauvent

Lors de la consultation d'originaux quelques gestes de bon sens permettent d'éviter les dégradations les plus graves. Un document d'archives, le plus souvent unique, doit être traité avec précaution ; éviter tout ce qui peut l'altérer (encre, salive, aliments liquides ou solides...), ne pas le déplier ou le replier brusquement, ne pas le faire entrer de force dans une boîte... Que l'on soit personnel des archives ou usager de la salle de lecture, il est impératif que cette culture de respect du document devienne un réflexe. Et nous avons tous besoin de piqures de rappel...

C'est la raison pour laquelle, pendant tout ce dernier trimestre de l'année, vous sera présenté toutes les deux semaines le « geste de la quinzaine », ou plutôt les gestes : le mauvais, et bien sûr le bon. Nous vous laissons découvrir le premier, qui explique mieux qu'un long discours pourquoi nous vous demandons de ne pas utiliser de stylo en salle de lecture.



Les reproductions

L'obligation de communication des archives instituée par la loi n'entraîne aucun droit à la reproduction des documents. Cette dernière est une facilité qui peut être accordée dans la limite des moyens du service et de la sécurité des documents. La délivrance d'une reproduction doit même être refusée lorsqu'elle est susceptible de nuire à la conservation du document. C'est ainsi que sont exclus de la photocopie les documents fragiles ou en mauvais état, ceux dont le format est supérieur à A3 (y compris les plans), tous les documents reliés, quelle qu'en soit la date (détérioration mécanique provoquée par la photocopie). Le sont également la plupart des documents figurés

(aquarelles, dessins, plans cadastraux, affiches et estampes, photographies et cartes postales en noir et blanc), ainsi que ceux qui sont sur des supports fragiles (parchemin, pelures, calques et carbonés) ou accompagnés d'un sceau ou d'un cachet. Un certain nombre de documents non photocopiables peuvent être plus aisément photographiés, sans flash naturellement. Il est évident que sont exclus de la reproduction tous les documents consultés par dérogation aux délais légaux de communicabilité. Par ailleurs, les reproductions ainsi obtenues sont réservées à un usage strictement privé. Dans le cadre d'une diffusion y compris sur internet, il est nécessaire de demander une autorisation.



Le congé de maternité a 100 ans

Cette année marque le 100^e anniversaire de la loi Engerand, votée le 27 novembre 1909. Cette première loi sur la maternité stipule que « la suspension du travail de la femme pendant huit semaines consécutives dans la période qui précède et suit l'accouchement ne peut être une cause de rupture, pour l'employeur, du contrat de louage de services ».

Remarquons toutefois qu'elle ne prévoit pas d'indemnité pour la femme qui suspend son travail et les fameuses huit semaines ne sont en aucun cas un congé obligatoire...

Quelques années avant le vote de la loi, des initiatives locales dans un cadre mutualiste avaient vu le jour. C'est le cas de la mutualité maternelle de Vienne, première œuvre de ce type créée en province. Fondée en 1894 par la chambre syndicale de l'industrie textile de Vienne, la mutualité maternelle permettait aux ouvrières du secteur textile de bénéficier d'indemnités de repos d'accouchement, d'une prime d'allaitement et d'un dispensaire médical gratuit. Une modification des statuts permit en 1906 d'étendre ces dispositions à l'ensemble de la population féminine viennoise.

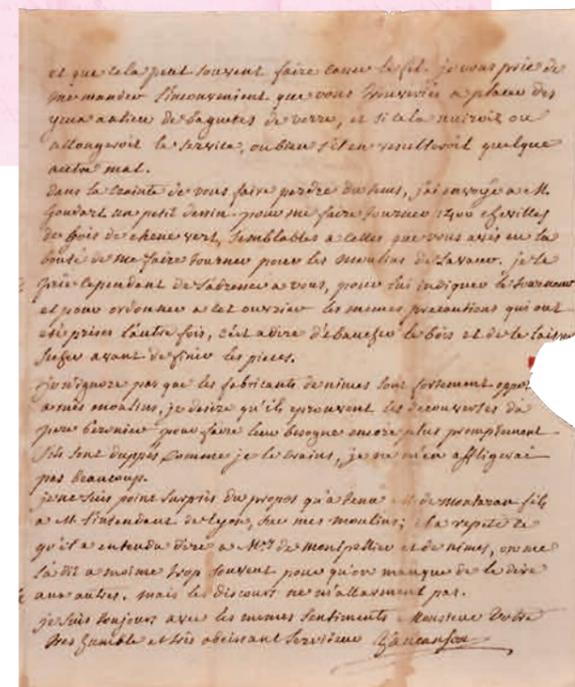
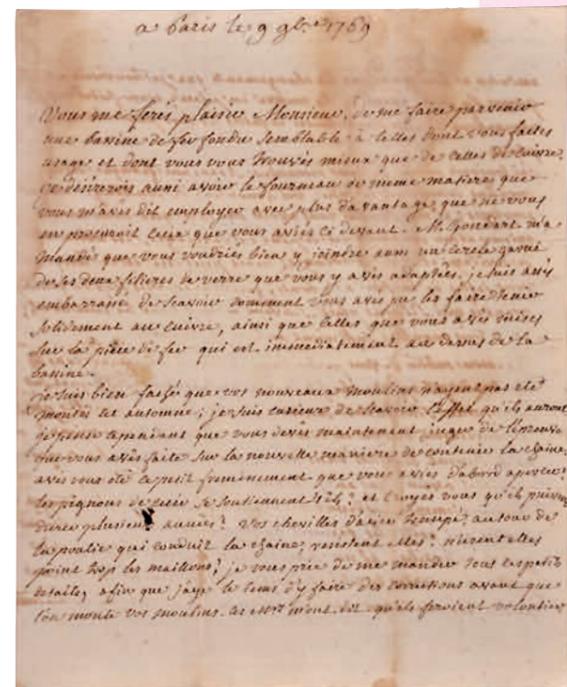
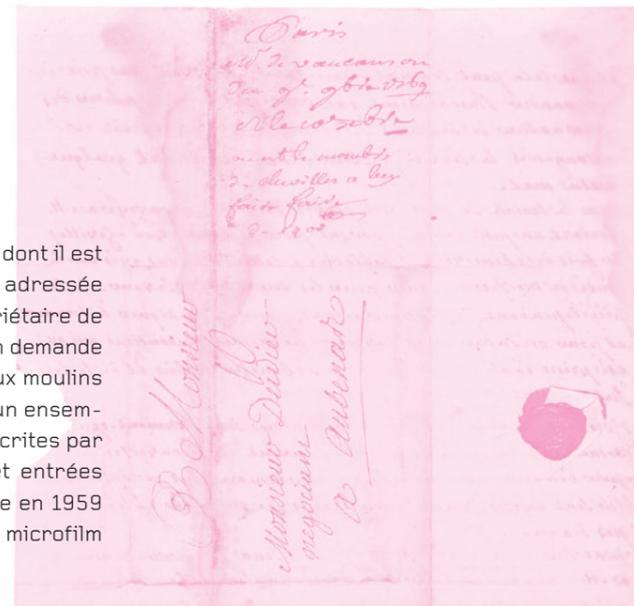
Les archives de cette institution sont entrées aux Archives de l'Isère en 1985 et constituent la sous-série 152 J (2,30 ml de rayonnages).



Une lettre de Vaucanson

Les Archives départementales viennent d'acquérir, pour le compte du département de l'Isère, une lettre de Jacques Vaucanson, dont cette année est célébré le 300^e anniversaire de la naissance.

Jacques Vaucanson est né à Grenoble le 24 février 1709, dixième enfant d'une famille de gantiers. Dès ses études chez les Minimes de Lyon, il manifeste son intérêt pour deux domaines : la mécanique et la médecine. Toute sa vie durant, il poursuivra le même but, le grand dessein qu'il ne pourra pas réaliser : construire un homme artificiel. La construction de plusieurs automates, vite célèbres, attirent l'attention des milieux scientifiques et du public. Le cardinal de Fleury l'attache à l'administration en lui confiant le poste d'inspecteur général des manufactures de soie. Cette nomination entraîne l'arrêt de ses travaux sur les automates. De mai à octobre 1742, Jacques Vaucanson visite magnaneries, filatures, moulinages et tissages de soie, en Italie d'abord, en France ensuite. Son rapport est sévère : fonctionnement et organisation sont à réformer. Il propose de nouvelles machines et la construction de fabriques pilotes. Sa première réalisation fut l'invention d'un « moulin à organsiner » la soie, avec une chaîne sans fin qui porte son nom. Il invente aussi la machine permettant de fabriquer cette chaîne. Quant aux fabriques pilotes, une seule verra le jour, la manufacture royale de soie d'Aubenas créée en 1752. Elle sera équipée des fameux moulins.



nouvellement en service

Instruments de recherche

La révision du répertoire de la série M

Un nouvel inventaire de la série M est disponible. Il succède au répertoire numérique imprimé de 1949 puis au classeur « M supplément » qui regroupait les archives versées par la suite pour la même période. Les analyses ont été révisées et complétées afin de permettre un meilleur repérage de l'information.

La volumineuse série M (6500 articles, 551 mètres linéaires) regroupe les dossiers de la préfecture et du cabinet du préfet relatifs à l'administration générale et à l'économie du département entre 1800 et 1960 environ. Cette série couvre des domaines hétéroclites.

Sous le peu explicite intitulé « administration générale » sont conservés aussi bien les dossiers des élections politiques (1500 dossiers), que ceux des cérémonies et voyages officiels de personnalités dans le département, d'attribution des distinctions honorifiques (une quarantaine de décorations et médailles différentes) ou des catastrophes naturelles et des incendies. On trouve également des dossiers relatifs à la population et à l'état civil (naturalisation, émigration), à la statistique économique ou au contrôle des subsistances. Enfin, la correspondance préfectorale est une véritable mine d'or pour l'histoire locale, puisque tout fait sortant de l'ordinaire est signalé au préfet, représentant de l'État et chargé du maintien de l'ordre et de la sécurité publique.

C'est ainsi que la rubrique « police » représente plus du quart de la série, l'État surveillant les individus et les groupements d'individus, dans le but d'éviter les troubles voire la révolution. Cette thématique regrou-

pe des dossiers de police générale (événements notables, personnel de police...), de sûreté générale (surveillance des étrangers, des réfugiés, des anarchistes ou des membres de l'Action française...) et de police administrative (débits de boisson, associations sportives et culturelles, manifestations sportives, chasse...). Nombreux sont les dossiers qui contiennent des rapports de police et de gendarmerie ou de la correspondance. On peut rattacher à ce thème la santé publique et l'hygiène, qui relèvent de la police sanitaire: épidémies de choléra, station thermale d'Uriage, comité départemental de la tuberculose...

La thématique « économie » couvre l'agriculture, le commerce et le tourisme, l'industrie, le travail et la main d'œuvre. Outre le contrôle des cultures – viticulture ou élevage du ver à soie par exemple –, les services préfectoraux encouragent la formation agricole et sont informés de la tenue des concours hippiques. La vie économique et ses aléas se retrouvent dans les dossiers sur les grèves, par exemple au cours des années 1945-1950, ou sur les syndicats professionnels. Les statuts des associations d'assurances mutuelles agricoles contre l'incendie et la mortalité du bétail, conservés depuis 1887, témoignent d'un autre aspect économique lié à l'essor de la mutualité. Quant à l'organisation du travail, il est possible de retracer l'évolution de la législation du travail des enfants ou celle liée aux salaires depuis les années 1840.

Thématique, la série M peut être mise en parallèle avec d'autres fonds traitant de plusieurs sujets voisins (contentieux électoral, eaux et forêts, comptabilité, enseignement technique...).

Service politique de la ville, direction du développement social (8411W1 à 17)

« Politique de la ville »... une expression souvent utilisée mais dont le sens exact reste encore parfois un peu flou. Créée il y a pourtant plus de 25 ans en France, la mission politique de la ville a pour objectif d'améliorer le bien-être des habitants des zones urbaines dites sensibles. Sous cet intitulé, sont développés des projets portant sur la rénovation de l'habitat, l'éducation, l'insertion, l'intégration des étrangers, la lutte contre les discriminations ainsi que sur des axes tels que l'accès à l'emploi, la santé, etc...

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une compétence obligatoire pour les départements, un service chargé de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique du département en matière de politique de la ville lui est entièrement dédié au conseil général de l'Isère. Ce service, qui reçoit environ 1000 demandes de financement chaque année, nous a versé en mai dernier plusieurs dossiers de subventions d'investissement instruits dans le cadre des contrats de ville 1998-2007 des agglomérations de Grenoble, Vienne, Pont-de-Cheruy et du Nord-Isère.

Compteurs d'archives

Nouvelles du microfilmage

Les registres d'état civil des communes de l'arrondissement de Vienne pour la période 1875 – 1906 sont microfilmés jusqu'à Cours-et-Buis.

La sous-série 2 O

Les archives du bureau des affaires communales de la préfecture (1800 – 1940) sont en cours de classement en 2 O. Lors du bon à tirer, la dernière commune classée était Saint-Sorlin-de-Morestel.

Du côté des archives communales

En mairie : Depuis janvier 2009, 13 communes ont, à leur demande, bénéficié de l'aide au classement pour leurs archives des XIX^e, XX^e et XXI^e siècles. Pour 5 d'entre elles – Brion, Chatonnay, Chuzelles, Saint-Andéol, Susville – il s'agissait d'une première. Quant aux 8 autres – Chapareillan, Crachier, Herbey, Meyrié, Saint-Prim et Tramolé – les classements déjà entamés ont été poursuivis.

Ces classements ont débouché sur la rédaction d'un répertoire ou sur sa mise à jour (également consultable aux Archives de l'Isère). Il est à souligner que les mairies de Bonnefamille, Chapareillan, Chatonnay, Saint-Andéol, Saint-Prim et Susville renferment toujours d'intéressants fonds pour le XIX^e siècle.

Aux Archives de l'Isère : Les registres paroissiaux de Tramolé ont rejoint nos rayonnages. Ils sont consultables sous forme de microfilms (5 Mi). Des registres paroissiaux, dont l'existence était inconnue, ont réintégré les collections publiques : Siévoz (1629-1708 et 1763-1792) et Pierre-Châtel (1729-1736). Pour en avoir connaissance on se reportera aux microfilms (2 Mi).

Pratique

Signalétique

Les Archives modernisent peu à peu leur signalétique. Les panneaux guidant les lecteurs dans leur demande de communication en salle des inventaires ont notamment été remis à jour cet été.

Recherches

Une nouvelle fiche d'aide à la recherche est disponible en salle d'inventaires. Intitulée « Histoire familiale », elle récapitule les sources classiques utilisées en généalogie et pointe des séries souvent négligées et pourtant très utiles pour reconstituer la vie d'un ancêtre. Cet outil devrait ouvrir de nouvelles pistes à nos lecteurs...

[POUR NOUS JOINDRE](#)

Par courrier :
Hôtel du département,
7 rue Fantin-Latour, BP 1096
38022 Grenoble cedex 1
Par courriel :
sce.arc@cg38.f



Huis clos

Une question vous taraude sans répit, honorées lectrices, honorés lecteurs, blanchissant vos nuits, obscurcissant vos jour, vous égarant sur les scabreux sentiers des supputations : que se passe-t-il donc derrière la grille (la herse) abaissée des Archives pendant ces deux semaines estivales de fermeture au public ? Ce n'est que tout récemment, à la faveur d'un colloque dont l'objet était *Lectorat et arcanes archivisticalesques* que nous avons pris conscience de votre souffrance et décidé en conséquence de tout vous révéler.

Vous imaginez vraisemblablement que nous œuvrons à des tâches ardues de l'espèce collecte, classement, reconditionnement, mise à jour des recherches, saisie d'inventaires et autres travaux propres à exalter notre abnégation toute imprégnée de notre amour du service public. Vous vous fourvoyez dans toutes les dimensions de votre candeur. La réalité est tout autre : nous passons ce temps à la distraction, dans un souci d'épicurisme salvateur.

Tout d'abord, nous organisons des raouts urbano-champêtres chez Vauban, où nous invitons les gloires locales : Aristide, qui ne rêve que chutes (aqueuses essentiellement) ; Jean-François, hanté par le souvenir d'une certaine Rosette, probablement quelque accorte bergère du Quercy ; Hector, qui conclut chacun de ses propos d'un *c'est fantastique !* ; Jacques, immanquablement escorté de son canard champion de natation ; et puis Henri, Antoine et les autres.



SHELLEN

Après les nombreux toasts portés à la prospérité de nos hôtes, un brin d'exercice nous est salutaire. Chacun peut alors participer à diverses animations : escalade à mains nues, façon King Kong, de la tour B, au sommet de laquelle un solarium nous permet de hâler en dégustant quelque locale composition spiritueuse ; parcours d'orientation dans le dépôt – comment, en partant de Notre-Dame (4 G), faisant étape à la Grande Chartreuse (4 H), parvenir à la sous-préfecture de Vienne (4 Z) en passant au plus large des gendarmeries (4 N) et sans utiliser les transports en commun (4 S) ; reconstitution de la Journée des Tuiles – les projectiles sont d'un matériau agréé par la commission Hygiène et Sécurité – d'après Debelle, ... pour ne citer que les plus *comme-il-faut*.

Enfin, nous avons nos œuvres. Par le biais d'une tombola, dont le premier lot est une photo dédicacée d'Auguste Prudhomme, le deuxième un dauphin grandeur nature en chocolat, le troisième un inventaire de la série P en tirage limité sur vélin et reliure de galuchat, nous participons au secours apporté aux archivistes nécessiteux de Clipperton et des Kerguelen, dont l'environnement, un zeste hostile, en fait des contrées d'exil..

Nous vous devons, estimé lectorat, la vérité. Puisse-t-elle mettre enfin un terme à vos maux !

LUCE

113 M 9



COMITE DE DEFENSE CO-OP. ET PRODUITS



63 Fi 7